

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Exercice 2023

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	3
2.	STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	3
3.	STRATÉGIE D'ENGAGEMENT	3
	3.1. Politique d'engagement	4
	3.2. Politique de vote.....	5
	3.3. Processus d'escalade	5
4.	MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE.....	5
5.	ANNEXES	6

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

La politique d'engagement menée auprès des émetteurs, qui fait partie intégrante de la stratégie finance durable de Société Générale Assurances, vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès, et peut apparaître comme une alternative efficace au désinvestissement. L'objectif est de dialoguer avec les entreprises dans lesquelles Société Générale Assurances investit pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

Périmètre d'application

La présente politique s'applique dans le cadre des titres d'entreprises détenus en direct (hors unités de compte) et par les entités françaises de Société Générale Assurances.

2. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Société Générale Assurances tient compte des risques de durabilité dans sa politique d'investissement via l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Ces risques sont évalués selon le principe de double matérialité :

- Le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine ESG puisse, s'il survient, avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement ;
- L'impact négatif d'une décision d'investissement sur un enjeu ESG.

Chaque année, le portefeuille d'actifs est évalué selon des critères ESG. Les risques de durabilité considérés dans cette évaluation sont notamment les suivants¹ : changement climatique, perte de biodiversité, conditions de travail, relations sociales, santé et sécurité, pratiques fiscales.

Intégration des facteurs ESG dans la politique d'investissement

Les critères ESG² sont formellement pris en compte, au côté de la notation crédit et de la notation financière, pour orienter la sélection des titres, leur maintien en portefeuille ou leur exclusion.

Des politiques de surveillance, d'exclusion, ou sectorielles sont également mises en œuvre à l'échelle du groupe Société Générale et de Société Générale Assurances :

- Liste de surveillance de projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de critiques pour des raisons environnementales ou sociales ;
- Liste d'exclusion des entreprises du secteur de la défense, impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, munitions à uranium appauvri) ;
- Politiques couvrant les secteurs d'activité sensibles³ et la biodiversité.

Des politiques sectorielles spécifiques ont notamment été définies pour les secteurs d'activité suivants : Charbon thermique, pétrole et gaz, Biodiversité et lutte contre la déforestation, tabac.

Ces différentes politiques sont détaillées dans le [Rapport de Performance extra-financière de Société Générale Assurances](#).

3. STRATEGIE D'ENGAGEMENT

La politique d'engagement menée auprès des émetteurs, qui fait partie intégrante de la stratégie finance durable de Société Générale Assurances, vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès, et peut apparaître comme une alternative efficace au désinvestissement.

¹ Liste non-exhaustive ; cf. annexes

² Cf. méthodologie ESG d'Amundi en annexes

³ Agriculture, pêche et agro-alimentaire ; Barrages et énergie hydro-électrique ; Biodiversité ; Centrales thermiques ; Charbon thermique ; Défense ; Exploitation forestière ; Huile de palme ; Mines ; Navires ; Nucléaire civil ; Pétrole et gaz (<https://www.societegenerale.com/fr/responsabilite/ethique-et-gouvernance>)

L'objectif est de dialoguer avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

Société Générale Assurances exerce son activité d'engagement et d'influence via Amundi, son principal gestionnaire d'actif, qui s'attache à faire évoluer les pratiques des émetteurs. Cet exercice s'inscrit dans le cadre du mandat de gestion confié à Amundi.

Amundi a développé une stratégie d'engagement (cf. [politique d'engagement](#)) reposant sur :

- Un engagement proactif auprès des entreprises visant notamment à :
 - Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques et à favoriser une meilleure intégration de la durabilité dans la gouvernance, les opérations et les modèles de développement des entreprises ;
 - Déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leurs impacts sur des sujets essentiels liés à la durabilité de notre société et de notre économie ;
 - Soutenir les entreprises dans leur propre transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone ;
 - Les inciter à accroître leurs dépenses d'investissement, de recherche et de développement dans les domaines les plus hautement nécessaires à cette transition.
- Une politique de vote mettant en exergue la nécessité :
 - D'un conseil d'administration responsable, diversifié et performant ;
 - D'une gouvernance d'entreprise capable d'appréhender les défis environnementaux et sociaux
 - De veiller à ce que les conseils d'administration et les entreprises soient correctement positionnés et préparés pour gérer la transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

3.1. Politique d'engagement

L'engagement est un processus continu et axé sur un objectif, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. Il doit donc se focaliser sur les résultats, être proactif et intégré à un processus ESG global. L'engagement a principalement deux objectifs :

- Améliorer la manière dont l'entreprise intègre la dimension environnementale et sociale dans ses processus et dans la qualité de sa gouvernance, afin de limiter ses risques de durabilité ;
- Améliorer l'impact de l'entreprise sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits humains ou à d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale, même si l'importance financière pour l'émetteur n'est pas claire ou directement impactée.

L'engagement ne se limite pas à la simple recherche d'information auprès des entreprises ou au dialogue traditionnel avec une entreprise. L'engagement a pour objectif d'influencer les activités ou comportements des entreprises afin d'améliorer les pratiques ESG et leur impact sur les principaux sujets liés au Développement Durable. Plus précisément, l'engagement suppose d'avoir un programme et de fixer des objectifs, notamment en termes de résultats concrets à obtenir dans un délai donné.

L'engagement s'exerce autour de six thèmes majeurs :

- La transition vers une économie bas carbone ;
- La préservation du capital naturel (protection des écosystèmes et lutte contre la perte de biodiversité) ;
- La cohésion sociale, à travers la protection des salariés directs et indirects, et la promotion des droits humains ;
- La responsabilité client, produit et sociétale ;
- Les pratiques de gouvernance, qui doivent être solides et promouvoir le développement durable ;
- Le dialogue favorisant un exercice accru du droit de vote et le renforcement de la gouvernance d'entreprise.

L'engagement est effectué auprès des entreprises dans lesquelles Amundi investit ou investira potentiellement, quel que soit le type de participation (investissement, financement, etc.). Les émetteurs engagés sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition à un thème d'engagement. L'engagement s'étend sur différents continents et tient compte des réalités locales. L'objectif est d'avoir le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, mais avec des attentes graduelles selon les différentes zones géographiques.

La période d'engagement se situe en moyenne autour de trois ans, même si elle peut varier en fonction de la campagne. Des évaluations formelles sont menées, au minimum sur une base annuelle.

Mesurer et suivre les progrès de l'engagement

Les progrès réalisés par l'émetteur dans la réalisation de certains objectifs sont évalués grâce à l'utilisation de jalon.

Le premier objectif est d'avoir un impact positif. Par conséquent, la mise en place d'un engagement sera toujours définie par son efficacité. Amorcer un changement structurant dans de grandes organisations peut s'avérer complexe, stressant, voire être considéré comme impossible par certains émetteurs. L'adoption d'une vision à plus long terme et la considération de différents objectifs d'engagement intermédiaires, qui tiennent compte de la situation et des circonstances particulières, sont un élément essentiel de l'efficacité de l'engagement. Il est donc important de garder à l'esprit l'objectif de long terme, tout en recherchant des améliorations réalisables et mesurables, à court et à moyen terme.

3.2. Politique de vote

Le vote est une composante essentielle de la politique d'engagement. **La politique de vote d'Amundi est disponible à l'adresse suivante : [politique de vote](#)**. L'absence d'amélioration suffisante à la suite d'un engagement actif peut déclencher un vote négatif.

Une campagne d'engagement peut également être lancée dans le cadre de l'activité de vote afin d'encourager les émetteurs et les conseils d'administration à mieux intégrer la durabilité et les enjeux de long terme dans leur stratégie.

3.3. Processus d'escalade

Lorsque l'engagement échoue, ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, adopte un mode d'escalade pouvant conduire à l'exclusion est adopté.

Les modes d'escalade incluent (sans ordre particulier) : la dégradation de la note ESG sur un ou plusieurs critères (cf. annexes), les questions lors des assemblées générales, les votes contre le management, les déclarations publiques, le plafonnement de la note ESG et, finalement l'exclusion si le sujet est critique.

Le processus d'escalade peut se manifester dans l'exercice des activités de vote. Lorsque des actions sont détenues, pour des sujets considérés comme critiques (climat, social, controverses graves ou violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ou en cas d'absence de réponse à l'engagement, une décision peut être prise de voter contre la décharge du conseil d'Administration, ou en cas d'inaction de longue date, contre le Président ou certains membres du Conseil d'Administration.

Outre l'escalade via les activités de vote, l'échec de l'engagement peut avoir un impact direct sur la volonté d'investir dans une entreprise. En effet, la dégradation d'une note ESG réduit la capacité à investir dans une entreprise.

4. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

La politique d'engagement mise en œuvre par Amundi **couvre 26 des 30 principaux contributeurs à l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprises de Société Générale Assurances, responsables de 65% des émissions totales**.

En 2023, les différents types d'engagement directs ont permis de traiter **1215 sujets auprès de 178 entreprises**. Ces entretiens ont porté à 43% sur des enjeux environnementaux (transition vers une économie bas carbone, protection du capital naturel et de la biodiversité), 29% sur des sujets sociaux, et 28% sur des problématiques de gouvernance (y compris l'engagement mené dans le cadre de la campagne de vote).

Sur le périmètre des fonds dédiés de Société Générale Assurances, les droits de vote ont été exercés au cours de :

- 117 assemblées générales (via 1889 résolutions) pour le fonds dédié diversifié ;
- 244 assemblées générales (via 3956 résolutions) pour le fonds dédié actions.

5. ANNEXES

Société Générale Assurances a confié à Amundi l'évaluation ESG et carbone de la quasi-totalité de son portefeuille d'actifs depuis janvier 2017, s'appuyant sur son expertise méthodologique. Les illustrations, graphes et tableaux présentés ci-après sont établis sur des données au 31 décembre 2023 et sur la base d'informations fournies par Amundi AM, sauf mention contraire.

Analyse ESG des entreprises

Amundi fonde son analyse ESG sur une approche best-in-class. Chaque émetteur est évalué au travers d'un score ESG quantitatif échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes au niveau du secteur. L'évaluation ESG d'Amundi repose sur la combinaison des données extra-financières provenant des fournisseurs tiers et des analyses qualitatives réalisées par nos analystes ESG sur les secteurs et les thèmes de durabilité associés. Le score quantitatif est traduit sur une échelle alphabétique de sept niveaux, allant de A (pour les meilleures pratiques) à G (pour les moins bonnes). Dans le cadre de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion d'Amundi, les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement.

Le cadre d'analyse d'Amundi a été conçu pour évaluer le comportement des entreprises dans les trois domaines ESG : Environnement, Social et Gouvernance. Amundi évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG, incluant les risques de durabilité et l'impact sur les facteurs de durabilité, ainsi que la manière dont les entreprises gèrent ces défis dans leur secteur respectif. Amundi attribue une notation unique au niveau de l'entreprise, cette dernière est appliquée à tous les types d'instruments sur l'ensemble de la structure du capital.

▪ A. Dimension Environnementale

Les enjeux environnementaux présentent des risques et des opportunités. Notre analyse examine la manière dont les entreprises abordent ce sujet et évalue leur capacité à maîtriser leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en développant des solutions pour lutter contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

▪ B. Dimension Sociale

Dans cette dimension, nous mesurons la manière dont une entreprise gère son capital humain et ses parties prenantes, en nous appuyant sur des principes fondamentaux à portée universelle. Cette dimension couvre de multiples thématiques dont l'aspect social lié au capital humain de l'émetteur, ceux liés aux droits humains, et les responsabilités envers les parties prenantes.

▪ C. Dimension Gouvernementale

Dans cette dimension, nous évaluons la capacité d'un émetteur à établir un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui lui permette de soutenir sa valeur sur le long terme.

Notre cadre d'analyse ESG compte 38 critères dont 17 sont généraux (intersectoriels), et 21 sont spécifiques, applicables à certains secteurs uniquement. Ces critères ont été définis pour évaluer la manière dont les questions de durabilité peuvent affecter l'émetteur ainsi que la manière dont celui-ci se les approprie. L'impact sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises sont également examinés. Tous ces critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille des gérants.

	Environnement	Social	Gouvernance
17 CRITÈRES GÉNÉRAUX	<ul style="list-style-type: none"> Émissions & Énergie Gestion de l'eau Biodiversité & Pollution Fournisseurs (enjeux Environnementaux) 	<ul style="list-style-type: none"> Santé & Sécurité Conditions de travail Relations sociales Fournisseurs (enjeux sociaux) Responsabilité produits/clients Communauté locales & droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> Structure du conseil Audit & Contrôle Rémunération Droits des actionnaires Déontologie Pratiques fiscales Stratégie ESG
	Environnement	Social	
21 CRITÈRES SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Énergie propre Voiture verte Chimie verte Construction durable Gestion durable des forêts Recyclage du papier Finance éco-responsable Assurance éco-responsable Business vert Emballage 	<ul style="list-style-type: none"> Bioéthique Marketing responsable Produits sains Risques liés au tabac Sécurité des véhicules Sécurité des passagers Médias responsables Cyber sécurité et vie privée Fracture numérique Accès aux soins Accès aux services financiers 	

Pour être efficace, l'analyse ESG doit se concentrer sur les critères les plus matériels selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est donc un élément crucial de notre cadre d'analyse ESG. Pour chaque secteur, les analystes ESG pondèrent les critères jugés les plus importants.

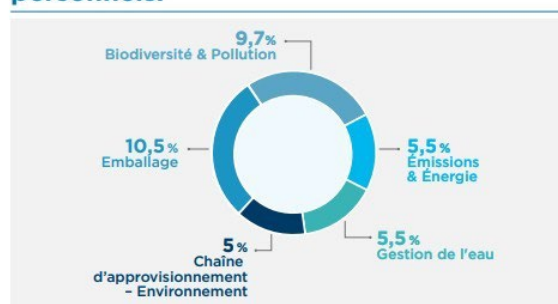
Nos analystes ESG concentrent donc leur niveau d'attention et leurs attentes chaque fois que le risque encouru par une entreprise, sur un critère ESG donné, est jugé élevé et significatif.

A titre d'exemple, dans le secteur des produits domestiques et de soins personnels, les acteurs de l'industrie doivent rendre leur production et leurs emballages plus respectueux de l'environnement, en partie sous l'impulsion de la réglementation. Notre analyste ESG considèrera donc les critères « Emballage » et « Biodiversité & Pollution », mais également « Responsabilité Produits et Clients ». Nous pensons que ces critères sont d'autant plus pertinents qu'ils représentent un risque pour un fabricant.

Exemple de pondérations au sein de différents secteurs

	E	S	G
Produits domestiques et de soin personnels	36 %	34 %	30 %
Automobile	40 %	34 %	26 %
Banque	24 %	29 %	47 %
Télécommunication	15 %	53 %	32 %

Pondérations des critères environnementaux au sein du secteur des produits domestiques et de soin personnels.



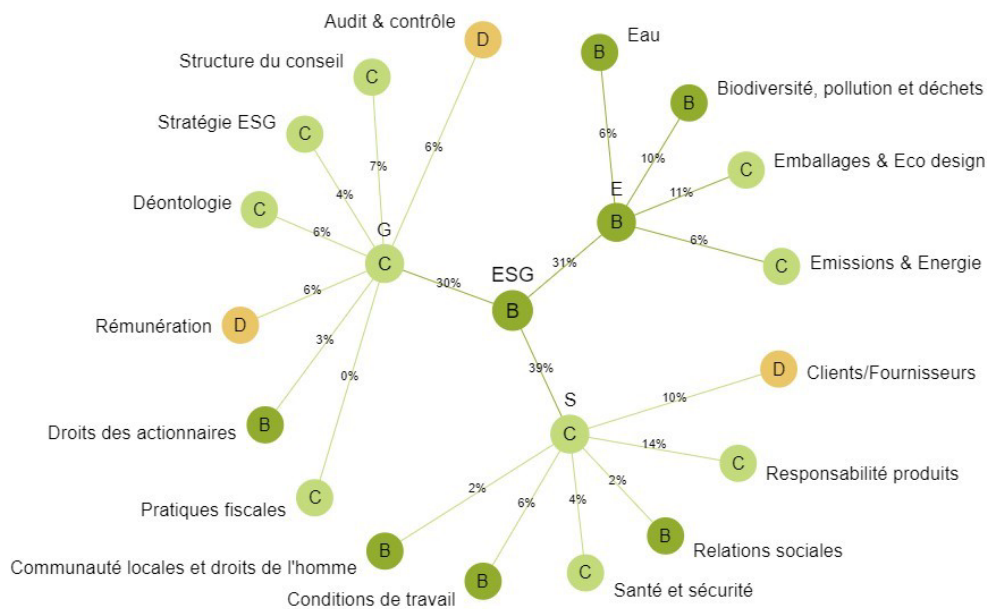
Méthodologie et processus de notation ESG

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écart types). Chaque émetteur obtient un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, ce qui permet de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur l'échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5), chaque lettre correspondant à un écart type.

Chaque émetteur dispose d'une seule note ESG, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est « secteur neutre », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou au contraire défavorisé.

Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes. L'évolution des pratiques ESG des émetteurs est suivie en permanence. Nos analystes ESG réajustent la méthodologie d'analyse et de notation ESG en fonction de l'évolution de l'environnement économique et politique, de l'émergence de risques ESG, ou encore de la survenance d'événements significatifs.

Pour chaque entreprise, le résultat des analyses quantitative et qualitative menant à l'évaluation des différentes composantes E, S et G, est illustrée sous forme graphique :

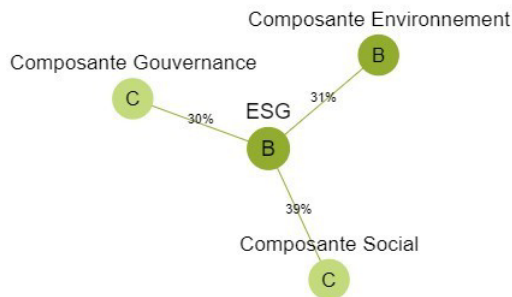


Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration

Chaque évaluation de critère résulte de la combinaison de données en provenant d'agences de notations extra-financières telles que VE (vigéo-Eiris), MSCI, ISS-ESG et Sustainalytics et de la pondération propre à chaque secteur, définie par les analystes ESG d'Amundi.

Ainsi, dans l'exemple présenté ci-dessus, la note globale C de la composante Gouvernance repose sur des critères relatifs à la déontologie, aux droits des actionnaires, à la stratégie ESG, à la politique de rémunération, aux pratiques fiscales, à la structure du conseil d'administration, à l'audit et au contrôle.

Comme illustré ci-dessous, le pilier environnement est noté B, celui du Social est noté C. L'évaluation globale ESG de l'entreprise est établie à B.



Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration

Analyse ESG des émetteurs souverains

Cette méthodologie de notation ESG a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des états à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont ils s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.

L'analyse ESG des états repose sur un modèle d'évaluation propriétaire établi à partir de données fournies par VeriskMaplecroft. Ce fournisseur présente l'avantage d'offrir 160 indices (i.e. indicateurs) représentatifs des différents risques ESG auquel un pays peut être exposé, il permet également une agrégation personnalisée. Nous avons ainsi retenu une cinquantaine d'indices jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques et les facteurs de durabilité⁴.

Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales en libre accès (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux des émetteurs souverains et aux différentes composantes E, S et G. Ils ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs souverains se traduit par une notation ESG allant de A à G.

Le tableau ci-dessous présente le poids des piliers E, S et G ainsi que les critères et indices qui ont été déterminés et retenus par Amundi.

Piliers	Indicateurs niveau 1	Indicateurs niveau 2
Environnement 40%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Climat ▪ Capital Naturel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transition climat ▪ Stress Hydrique ▪ Biodiversité et protection des régions ▪ Gaspillage ▪ Sécurité ▪ Travail forcé
Social 28%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits Humains ▪ Cohésion Sociale ▪ Capital Humain ▪ Droits Civils 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salaires décents ▪ Pauvreté ▪ Education ▪ Santé ▪ Liberté d'opinion et d'expression
Gouvernance 32%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efficacité gouvernementale ▪ Environnement économique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Corruption ▪ Démocratie ▪ Audit et reporting ▪ Protections des investisseurs

⁴ Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produisait, pourrait entraîner un impact négatif significatif sur la valeur de l'investissement. Les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

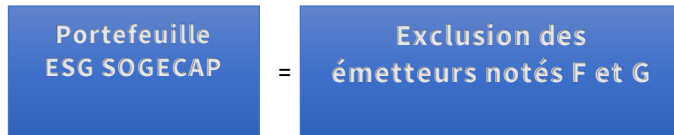
Cette méthodologie permet de couvrir 198 pays qui sont évalués sur une échelle de A à G (A étant la meilleure note, G la moins bonne).

Verisk Maplecroft fournit également un indicateur de tendance et des mesures forwards-looking afin d'anticiper certains changements de score.

Prise en compte de la note ESG dans le processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en 2 étapes :

Les émetteurs les moins bien notés au sein de leur secteur (notés < F par AMUNDI) sont exclus du portefeuille



+

En relatif, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note de son univers d'investissement ou de son indice de référence.



En vue d'établir un benchmark, Sogecap a constitué un indice de référence reflétant la structure d'investissement de son portefeuille d'actifs.

L'indice benchmark retenu par Sogecap est composé :

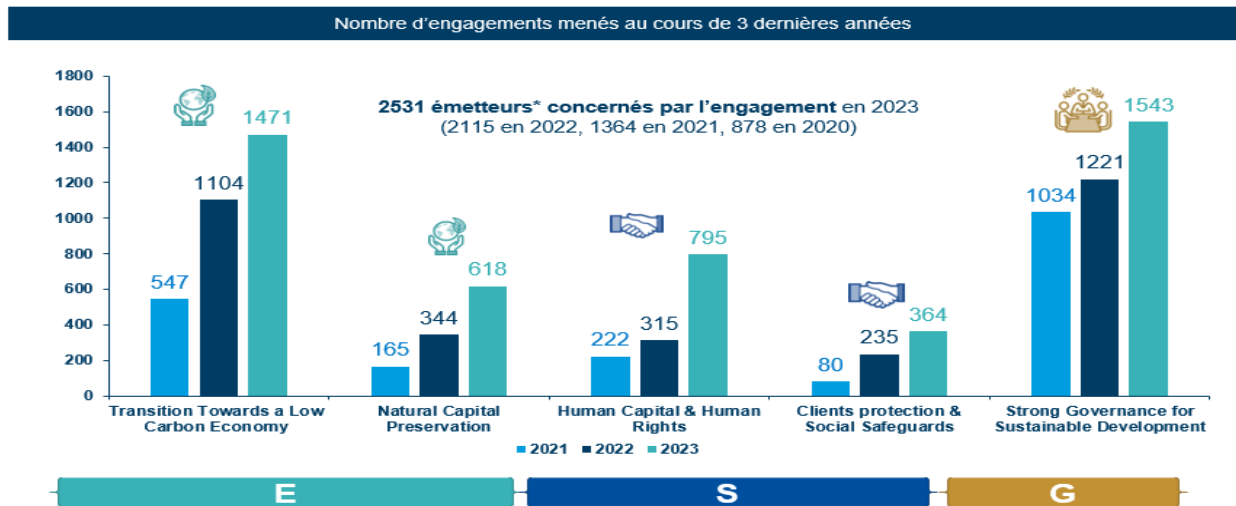
- Pour 90% de l'indice « BOFA MERRILL LYNCH EURO BROAD MARKET »
- Pour 6% de l'indice « MSCI EMU »
- Pour 4% de l'indice « CAC 40 ».

Cet indice composite reflète la structure du portefeuille de Société Générale Assurances qui globalement se décompose ainsi :

- Obligations : 85%
- Immobilier : 5%
- Actions européennes : 6%
- Actions françaises : 4%

Cet indice permet de le positionner par rapport à un portefeuille aux caractéristiques d'investissement comparable, et d'en faire le suivi dans le temps. Il est également utilisé pour la notation carbone.

Sujets abordés par critère en 2023 dans le cadre de la politique d'engagement d'Amundi auprès de 2 531 entreprises :



Source Amundi, Statistiques d'engagement. Un émetteur peut faire l'objet de plusieurs engagements.

AVERTISSEMENTS

AMUNDI

Les graphiques et données sont extraits de reporting fournis par Amundi AM, basés sur les actifs compris dans les portefeuilles à fin décembre 2023. Les informations sont données à titre illustratif.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document ou pour toute décision prise sur la base des informations qui y sont contenues.

Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Informations réputées exactes au 31 décembre 2023.

Amundi Asset Management, société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04000036 – Siège social : 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com